

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
08/12/2020

Dossier complet le :
08/12/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0281

1. Intitulé du projet

Complexe sportif de la ZAC du Parc de la Duranne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMEPA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry COLOMERO

RCS / SIRET

6 1 1 6 2 0 8 9 9 0 0 1 0 8

Forme juridique SEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. a)	Défrichements soumis à autorisation en titre de l'article L 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 26 128 m² permettant la réalisation d'un complexe sportif comprenant :

- un gymnase dimensionné pour la pratique du handball et permettant l'accueil de spectateur,
- un mur artificiel d'escalade intérieur,
- une salle polyvalente,
- un stade de grands jeux (dimensions football),
- trois couloirs d'athlétisme de 100 m,
- les espaces associés (vestiaires, rangements,...),
- des parkings, des voies d'accès et des espaces paysagers.

Le complexe sportif fera l'objet d'une réflexion visant à une parfaite intégration dans le paysage naturel et urbain environnant.

4.2 Objectifs du projet

A ce jour, le secteur de la Duranne ne dispose pas de complexe sportif.

L'objectif est d'adapter l'offre de services à la population en matière de sports et de loisirs.

Le complexe sportif enrichira la vie du quartier, tout en respectant et en se fondant dans la nature du lieu.

Son implantation a été retenue afin de s'éloigner des futures habitations sur les hauteurs.

Il sera accessible depuis la RD543, tout en se configurant comme un espace dont l'activité est d'intérêt collectif.

Le traitement paysager de ses talus, clôture, barrière et grillages est un élément fondamental pour l'intégration de cet équipement public d'activité en plein air dans ce paysage à valoriser.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La végétation existante est majoritairement constituée de garrigues.

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Deux types de pratiques seront accueillis au sein du complexe sportif :

- La pratique des clubs en entraînement et en compétition.

La halle des sports permettra à la commune de développer de nouvelles activités, aux clubs existants de pratiquer dans de meilleures conditions et de disposer d'une salle permettant l'organisation de compétitions sportives. Ainsi, il est envisagé que la grande salle accueille les compétitions sportives et les entraînements des différents clubs. La salle polyvalente accueillera de la gymnastique volontaire, de la danse, des arts martiaux,...

- La pratique des scolaires.

L'accueil des scolaires de la commune est un objectif prioritaire pour le projet. Les activités sportives scolaires pourront se faire dans les deux salles et à l'extérieur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est intégré dans l'opération de la ZAC de la Duranne.

L'ensemble des procédures administratives inhérentes à la ZAC ont été réalisées.

A ce jour, le projet est soumis à autorisation de défrichement.

Un permis de construire devra être attribué pour la réalisation du complexe sportif.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à défricher	2ha 61a 28ca
Projet global du complexe sportif.....	2000 m ² de surface utile
Aménagement à l'extérieur du complexe sportif	1.2 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC du Parc de la Duranne
Aix-en-Provence

Parcelle KV 194 p

Coordonnées géographiques¹ Long. 5 ° 3 5 ' 0 2 " 99 Lat. 4 3 ° 4 8 ' 8 9 " 07

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de projet est a environ 300 m de la ZNIEFF de Terre 2 "Plateau d'Arbois, Chaîne de Vitrolles, Plaine des Milles".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aix-en-Provence est couverte par un plan de prévention du bruit 2015-2020
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aix-en-Provence est concernée par : - un PPRN inondation approuvé le 02.03.20. - un PPRN mouvements de terrain approuvé le 17.05.01 - un PPRN retrait et gonflement d'argiles approuvé le 27.06.12
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS Aucun site BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité du site classé 93C13038 Massif de l'Arbois.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les concepteurs réalisateurs ont pour objectif d'optimiser les volumes de remblais / déblais et de limiter les volumes de roche à détruire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Précisons tout d'abord que le projet est étudié de façon à respecter et à se fondre dans la nature du lieu. Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du PAZ de la ZAC de la Duranne, approuvé par conseil municipal du 19 novembre 2012, le projet d'aménagement de la ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact validée par l'autorité environnementale. Selon cette étude, le projet ne présente pas d'impact significatif sur la faune, la flore, les habitats et les continuités écologiques. Il en est de même dans l'évaluation des incidences Natura 2000 de la ZAC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone Ns du PLU de la commune, qui a pour vocation à conserver son caractère naturel tout en accueillant des équipements liés aux services publics ou d'intérêt collectif en lien notamment avec des activités de sport et de loisirs ou de gestion de l'environnement. .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul trafic induit par le défrichage sera celui généré par les engins nécessaires au défrichage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de générer l'émission de poussières. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de générer l'émission de poussières. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets de chantier seront stockés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter ces déchets. 70% des déchets du chantier (en masse) feront l'objet d'une valorisation matière.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité humaine n'occupe le terrain sur lequel va s'implanter ce projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de complexe sportif sur le secteur de la Duranne prévoit une intégration paysagère et soignée du bâtiment, avec une logique de transition entre l'espace naturel sauvage et les secteurs bâtis. En complément de cette logique de maillage, le projet d'intérêt collectif vise à enrichir la vie du quartier. Il permettra aux habitants du quartier de pouvoir profiter pleinement de ce secteur, aujourd'hui inexploité, tout en respectant et en se fondant dans la nature du lieu. Le traitement paysager de ses talus, clôture, barrière et grillage est un élément fondamental pour l'intégration de cet équipement public d'activité en plein air dans ce paysage à valoriser. De fait, ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale au regard du peu d'impact qu'il représente sur la biodiversité existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix-en-Provence

le, 03 décembre 2020

Signature


Le Directeur
Thierry COLOMBERO

SEMEPA
SAEM ... 000 €
4, rue ... 70
13606 Aix-en-Provence Cedex 1
R.C.S. Aix-en-Provence ... 99